

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2679

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Fonds de concours à la ville de Lyon pour la mission d'animation des centres commerciaux de la Duchère**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la fin de l'année 2000, le quartier de la Duchère a été retenu dans le cadre d'un programme national de renouvellement urbain, comme un des quatre sites grand projet de ville (GPV) de l'agglomération lyonnaise. Le dispositif GPV a pour objectif une transformation profonde et durable des grands ensembles tant sur le plan urbain que social et pour cela, permet de mobiliser des moyens exceptionnels pour le mettre en œuvre.

Dans la continuité des actions initiées au titre du contrat de ville, les partenaires du GPV Duchère ont identifié des objectifs et des axes stratégiques de développement :

- créer une centralité forte sur le plateau, bien reliait aux quartiers qui composent la Duchère et son environnement en plein développement,
- tendre vers une diversification de l'offre des produits logement et valoriser globalement la fonction résidentielle,
- organiser le désenclavement physique et fonctionnel de la Duchère,
- introduire de la mixité et de la diversité d'usage dans l'ensemble du site.

La mixité des fonctions vise à maintenir et développer l'activité économique avec un enjeu extrêmement important dans ces quartiers de pérennisation d'une offre commerciale complète et qualitative.

Le projet urbain élaboré, intègre l'évolution nécessaire de l'appareil commercial de la Duchère dans ces deux dimensions :

- une offre de proximité,
- une offre à l'échelle du quartier de la Duchère et de son environnement, dans une logique d'ouverture du quartier sur les centralités du nord-ouest de l'agglomération.

L'offre commerciale actuelle

Le quartier de la Duchère est composé de 5 219 logements. Il est organisé en quatre sous-quartiers, accueillant chacun un centre commercial de proximité (Plateau, Sauvegarde, Balmont, Château). Actuellement, sur l'ensemble du quartier 46 commerces sont en activité (commerces alimentaires et non alimentaires, services et bars). De plus, quatre marchés ont lieu sur trois des quatre sous-quartiers : Balmont, Sauvegarde et Plateau.

Le centre commercial du Plateau est un ensemble bâti dans les années 1960, géré en copropriété, au cœur d'un ensemble de 2 418 logements ; il est le plus important et le seul qui pendant plusieurs années a eu un rayonnement au-delà du quartier. Il est composé de 24 commerces, dont deux locomotives alimentaires : LIDL (570 mètres carrés) et ATAC (1 100 mètres carrés). La vacance représente environ 16 % du total des surfaces commerciales.

La mise en œuvre du programme de renouvellement urbain a impliqué le déménagement de plus de 600 familles afin de préparer les chantiers de démolition. La diminution du nombre de familles résultant de ces déménagements impacte directement la fréquentation du centre commercial du plateau.

De ce fait et face à la nécessité de compenser en partie cette perte de clientèle, la ville de Lyon et la Communauté urbaine souhaitent confier à un prestataire, pendant une période de trois ans, une mission d'animation des centres commerciaux de la Duchère, en cohérence avec les préconisations du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010 et en liaison étroite avec les partenaires de ce schéma (Chambre de commerce, Chambre de métiers) et la mission GPV Duchère.

L'objectif majeur de cette mission est la mise en place d'actions collectives à l'échelle des quatre centres commerciaux, mais principalement sur celui du Plateau afin de mobiliser les commerçants et de développer une nouvelle dynamique commerciale dans le quartier. Il s'agira également de fédérer les actions dans le but de maintenir une clientèle suffisante pour conserver l'attractivité et la diversité commerciale.

La mission d'animation portera sur trois grands objectifs :

- définir un plan de communication et de promotion des centres commerciaux de la Duchère,
- mettre en oeuvre des animations et des manifestations commerciales en liaison avec les acteurs du quartier,
- assurer la remontée des difficultés des commerçants auprès de la mission GPV Duchère afin d'optimiser l'ensemble des actions à destination des commerçants sur le site.

La maîtrise d'ouvrage de cette mission sera assurée par la ville de Lyon, en lien étroit avec la mission GPV Duchère, la Communauté urbaine et l'ensemble des partenaires du schéma directeur d'urbanisme commercial.

Le budget

La durée de ce marché sera de trois ans. Le coût de cette mission a été évalué à 30 000 € TTC par an :

- la ville de Lyon qui assure la maîtrise d'ouvrage de la mission participera au projet à hauteur de 10 000 € TTC,
- la Communauté urbaine apportera un fond de concours de 10 000 € TTC,
- l'Anru (Agence nationale pour le renouvellement urbain) à hauteur de 10 000 € TTC.

L'objet du financement, les modalités de versement et d'évaluation de la subvention de la Communauté urbaine font l'objet d'une convention qui est soumise à l'approbation du Conseil ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature de la convention avec la ville de Lyon et au versement d'une participation d'un montant de 10 000 € pour la mission d'animation des centres commerciaux de la Duchère.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

3° - La dépense correspondant à 10 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,